

Acte d'affranchissement d'un esclave noir, 1744

Déposé par Dominique-François Mentor le 4 mars 1745 chez le notaire L.-C. Danré de Blanzly

Greffé de Louis-Claude Danré de Blanzly, Montréal, le 4 mars 1745, no. 2376

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal

Liberté accordée à Mentor après ma mort

Aujourd'hui trentième septembre mil sept cent quarante quatre je, [Dominique] Nafréchoux, certifie avoir donné la liberté à Jean François Dominique Mentor, mon nègre, aussitôt après ma mort en récompense des bons services qu'il m'a rendus. Et pour la dévotion et fidélité qu'il a toujours eut à mon service. C'est mon intention. Et qu'il emporte tout ce qui sera à son service, le laissant maître de lui même d'aller avec qui il jugera à propos en continuant de vivre toujours en honnête homme et d'avoir soin de prier Dieu pour moi. Je certifie avoir enregistré la présente sur mon livre de raison folio cent trente et un.

Nafréchoux